AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0521
FR0000051807-FS0347

16 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TELEPERFORMANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 avril 2026, le concert composé de M. Moulay Hafid Elalamy et de la société Saham Investments IV Limited[1] qu'il contrôle a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 avril 2026, au sens de l'article 223-11-1 du règlement général, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TELEPERFORMANCE et détenir 11 915 199 actions TELEPERFORMANCE représentant autant de droits de vote, soit 19,90% du capital et 19,42% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Moulay Hafid Elalamy	200	ns	200	ns
Saham Investments IV Limited (detention effective)	5 927 562	9,90	5 927 562	9,66
Saham Investments IV Limited (detention par assimilation)	5 987 437	10,00	5 987 437	9,76
Total concert	**11 915 199**	**19,90**	**11 915 199**	**19,42**

Ce franchissement de seuils résulte du dénouement partiel d'un contrat « *equity swap* » portant sur des actions TELEPERFORMANCE, dont une partie des actions a été acquise hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le concert a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire de la société Saham Investments IV Limited, 5 987 437 actions TELEPERFORMANCE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en actions avec la possibilité d'un règlement en espèces, portant sur un montant ne dépassant pas 355 millions d'euros et portant initialement sur un nombre maximum de 9 710 130 actions ordinaires TELEPERFORMANCE, réduit, à la suite du dénouement partiel susmentionné, à un nombre maximum de 5 987 437 actions ordinaires TELEPERFORMANCE, exerçable à tout moment jusqu'au 2 septembre 2026 ou à la date à laquelle le montant maximum est atteint, sauf conditions de marché particulières[3].

———

[1] Société de droit dubaïote (sise Unit 14-44, Level 14, Central Park Towers, DIFC, Dubai, Emirats Arabes Unis) contrôlée par M. Moulay Hafid Elalamy.
[2] Sur la base d'un capital composé de 59 874 365 actions représentant 61 346 625 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Sur la base d'un delta de 1.